

EREV – PAROISSE DE MONTHEY

Assemblée générale ordinaire de printemps

Mercredi 11 mars 2020, 19h30

Procès-verbal

1. Ouverture - Accueil

En préambule, Olivier Mouthon (OM) fait la lecture des directives concernant le coronavirus.

33 personnes participent à cette assemblée ordinaire de printemps. Le président Olivier Mouthon souhaite la bienvenue aux paroissiens/ennes.

Pour les invités : Mme Raymonde Schoch (conseillère municipale de Massongex), Mme Virginie Claret (conseillère communale de Val d'Illiez), M. Pierre-André Michel (conseiller communal de Troistorrens), M. Olivier Turin (Vice-président de Collombey-Muraz), M. Gilles Cavin (conseiller synodal)

Pour les excusés : Mme Heidi Emery (conseillère municipale de Champéry), M. Alphonse-Marie Veuthey (Préfet), M. Bertrand Duchoud (Sous-préfet), Mme Sylviane Coquoz (présidente de Massongex), M. Stéphane Coppey (Président de Monthey), M. Eric Borgeaud (Vice-président de Monthey), M. Jérôme Hauswirth (curé de Muraz), M. Jean-Paul Viredaz et Mme Régine Dubosson.

L'assemblée a été convoquée dans les délais par le Paroisse info du 30.01.2020. Le président la déclare ouverte.

Une liste de présence est mise en circulation.

2. Lecture de la confession de foi de l'Eglise Réformée du Valais

M. Robert Zamaradi procède à la lecture de la confession de foi.

3. Désignation de 2 scrutateurs

Sont désignés : Mme Gwendoline Noël et M. Jean-Rodolphe Wassmer

4. Adoption des PV 2019

Les procès-verbaux ont pu être consultés sur le site internet ou au secrétariat ainsi qu'au Temple lors du dernier culte.

Le PV de l'AG de printemps du 21 mars 2019 est adopté.

Le PV de l'AG d'automne du 12 septembre 2019 est adopté

5. Rapport du CP

Mme Sylvie Fracheboud, présidente, prend la parole pour présenter le rapport du CP. Elle précise que les rapports de chaque ministre sont à disposition de chacun.

« Chères paroissiennes, Chers paroissiens,

Mesdames, Messieurs,

A la lecture des rapports des quatre ministres, vous vous rendez compte que la paroisse vit, accueille, encourage et fait du bien. La responsabilité du Conseil de paroisse est avant tout de coordonner le cahier des charges de chaque ministre avec les nombreuses activités, plus d'une soixantaine, qui sont répertoriées dans la paroisse.

De ces activités découle la gestion financière – dépenser de manière réfléchie et sans excès. Nous devons respecter la convention financière qui nous lie avec les six communes, trouver des moyens pour faire fructifier nos finances.

A la fin juin 2019, la paroisse a reçu un montant de CHF 700'000.- de la part de la succession Isaline Gerhard. Le Conseil de paroisse y apporte toute l'attention requise pour une bonne gestion et un rendement optimal.

L'entretien des bâtiments, patrimoine de la paroisse, est un élément important qu'il ne faut en aucun cas négliger. Trouver les meilleures solutions sans trop dépenser est la ligne suivie par le Conseil de paroisse.

Assurer la relève est un véritable défi ! Et comme l'écrit le pasteur Brito dans son rapport, 2019 est une année où les fruits ont commencé à être cueillis. Depuis le début de l'année, nous avons la chance d'avoir une webmaster jeune et dynamique - Océane Pittet - qui s'occupe du nouveau moyen de communication, le « Paroisse infos », ainsi que du nouveau site Internet depuis 2020.

Il en va de même pour la comptabilité. Lors de l'assemblée générale d'automne, nous vous avons présenté une dame intéressée à reprendre la comptabilité. Mais, une semaine après l'assemblée, cette personne s'est retirée. Les recherches ont donc repris. Par chance, cela n'a pas duré trop longtemps puisqu'en novembre, nous pouvions compter sur Pauline Dorsaz. Cette dernière a repris la gestion des finances au 1er janvier 2020.

Depuis son retrait en 2018 du Conseil de paroisse, Micheline Ecoffey a poursuivi sa tâche de comptable. Nous la remercions infiniment pour son excellent travail tout au long de son engagement.

La foi et la spiritualité sont les moteurs de notre Église. Nos ministres en font l'expérience chaque jour.

Et pour le Conseil de paroisse qu'en est-il ? L'aspect spirituel est un point essentiel qui guide le Conseiller de paroisse tout au long de la législature. Grâce à toute cette force, il peut s'occuper en parallèle de l'aspect opérationnel.

A ce niveau, je désire rappeler quelques éléments essentiels. L'organisation de la Paroisse est clairement définie par les statuts : les organes de la paroisse sont l'Assemblée de paroisse et le Conseil de paroisse.

L'Assemblée générale élit les membres du Conseil de paroisse pour une durée de quatre ans.

Le Conseil de paroisse est responsable de l'assistance spirituelle, morale et sociale des membres de la paroisse et de tous ceux qui font appel à elle. Le Conseil de paroisse gère les biens mobiliers et immobiliers de la paroisse. Il exerce les droits et assume les obligations de la paroisse tels qu'ils découlent de la législation cantonale sur les rapports entre les Églises et l'État, particulièrement en matière de finances et de comptabilité.

Bien entendu, il est à l'écoute des paroissiens et prend en compte les remarques constructives de chacun. Par contre, les ingérences systématiques dans cette organisation sont perturbantes et très déstabilisantes pour le Conseil de paroisse.

Le respect et la bienveillance sont nos valeurs essentielles. Elles doivent être vécues à chaque instant dans notre vie communautaire.

Ensemble nous construisons l'avenir de la paroisse !

Pour le Conseil de paroisse,

Sylvie Fracheboud, Présidente »

L'assemblée n'a pas de questions. Le rapport du CP est accepté par acclamation.

6. Comptes 2019

Les comptes ont pu être consultés sur le site internet et remis lors du culte précédent. Les comptes sont présentés sur écran et commentés par Sylvie Fracheboud (SF).

Frais de culte :

3080 : M. Ritter demande pourquoi une telle augmentation des frais de déplacement. Le CP a eu plus besoin de se déplacer et les visites des ministres, qui ont été plus nombreuses cette année, sont remboursées sur la base d'un forfait.

4002 : SF remercie la commune de Champéry pour sa participation à la moitié de la facture concernant le problème de mouches et pigeons dans le clocher du Temple de Champéry.

4004 : les frais d'accordage sont uniquement pour Champéry.

4101 : M. Ritter demande pourquoi une telle somme. SF répond que la vanne posée à l'entrée de l'appartement du locataire était mal réglée. Le problème n'a pas été déposé de suite, il est maintenant résolu.

4501 : ce compte va disparaître car il n'y a plus le P'tit Signe et il sera à CHF 0.- l'année prochaine.

M. Ritter demande comment on peut affirmer qu'il sera à CHF 0.-. Océane gère bénévolement le Paroisse info. Mme Ecoffey précise tout de même que les frais de port relatifs au Paroisse info seront ventilés dans le 4501 mais ne seront pas élevés.

5081 : l'augmentation des heures de location le week-end jusqu'à minuit a eu un résultat positif

5800 : participation aux excédents versés dans les exercices précédents pour les cotisations d'assurance, remboursés par l'EREV. Ce montant a permis de boucler les comptes avec un bénéfice de CHF 8'503.61.

Ménage paroissial :

7414 : montant important car pour le CP, il est important de garder des contacts avec différentes personnes dont les communes qui participent financièrement à la vie de la paroisse et pour la visibilité de la paroisse.

8202 : Le CP est reconnaissant de recevoir de l'argent des paroissiens. Cette année, la lettre de participation volontaire sera différente. SF s'est amusée à calculer que le montant reçu des dons divisé par le nombre de paroissiens correspond à CHF 12.- /paroissien. M. Ritter demande quelle serait la moyenne si on divise le montant par le nombre de paroissiens qui paient. SF n'a pas fait le calcul.

Le Ménage paroissial boucle sur un déficit de CHF 1'929.41.

Bilan : résultat positif de CHF 6'574.20. Le CP est satisfait car le budget était négatif de CHF 17'860.-.

Bilans comparés : précision sur le compte BCV Club « Cure ». Ce compte va changer de nom et va s'appeler « Fonds Isaline Gerhard ». La fortune est en hausse et se monte à CHF 44'468.07.

M. Wassmer demande pourquoi le poste "Immobilisation", soit la valeur de la cure au bilan, est passé de CHF 474'540,20 au 31.12.2018 à CHF 203'590,80 au 31.12.2019. Après une recherche dans les comptes, M. Guy Chessex répond que, lorsque la paroisse a reçu le legs, on ne parlait pas encore de Fonds Isaline Gerhard. En juin 2019, les liquidités ont été comptabilisées en réduction de la valeur immobilisée. Une correction sera effectuée rapidement dans les comptes 2020, valeur 1er janvier 2020 ; elle correspondra à CHF 280'999,45 représentant le montant des liquidités du Fonds Isaline Gerhard.

De ce fait, au 31.12.2019, les immobilisations auraient dû se monter à CHF 484'590,25 (203'590,80) et le Fonds Isaline Gerhard à CHF 645'344,45 (363'345.00)

7. Rapport de vérification des comptes

M. Cyril Borboën lit le rapport de vérification des comptes. Il ressort que la comptabilité de la Cure, sur laquelle il y a eu des mouvements en lien avec le legs d'Isaline Gerhard, devrait être fermée définitivement selon la décision de la dernière AG. OM relève la remarque qui enjoint le CP à clarifier les ventilations d'écritures dans la comptabilité 2020.

8. Approbation des comptes et décharge à la trésorière et au CP

Les comptes 2019 sont approuvés par acclamation et décharge est donnée au CP et à sa comptable. Un cadeau avec un mot de remerciement sont remis à Micheline. SF poursuit en remerciant Jean-Rodolphe Wassmer pour son travail de tenue de la comptabilité pour les travaux de la rénovation de la Cure ainsi que Guy Chessex qui s'est engagé pour suivre le côté financier (hypothèque) puis le Fonds Isaline Gerhard.

Mme Pauline Dorsaz, Monthey est nommée comptable. Le droit de signature et l'accès aux comptes de la Paroisse lui sont conférés. La signature de Micheline Ecoffey, qui a terminé son mandat, sera radiée.

Les membres de la commission « Biolle 2 » sont vivement remerciés pour leur engagement. Les travaux étant terminés, cette commission est dissoute. L'accès au compte BCVs est supprimé pour Jean-Rodolphe Wassmer et Guy Chessex.

9. Fonds d'Isaline Gerhard

Mario Giacomino donne un retour sur les travaux du groupe de travail souhaité par l'AG pour l'utilisation du Fonds Isaline Gerhard. Les participants à ce groupe sont : Yvonne Henry, Robert Burri, Philippe Ritter, Sylvie Fracheboud, Mario Giacomino et Jean-Rodolphe Wassmer. Le groupe s'est réuni à 2 reprises et a partagé librement sur cette manne financière inattendue. Trois orientations se sont dessinées durant les discussions : manifester de la gratitude en honorant sa mémoire en lien avec sa passion, la musique ; utiliser de manière parcimonieuse l'argent dans le but souhaité « assurer la pérennité de la paroisse » et investir dans le futur de la paroisse : la jeunesse.

Dans cet esprit, trois propositions ont trouvé un écho positif du groupe de travail :

- promouvoir l'organisation d'un concert commémoratif annuel en assurant une couverture de déficit de CHF 2'000.-
- remplacer la haie entourant la propriété pour terminer les travaux en lien avec la cure
- afin d'éviter de transmettre une dette hypothécaire à la future génération de nos paroissiens, le groupe de travail propose d'utiliser une grande partie du Fond IG pour rembourser la dette hypothécaire liée à la transformation de la cure lors des échéances contractuelles.

Ces 3 propositions ont été transmises au CP.

Le groupe a également mis en évidence une série d'interventions nécessaires pour l'entretien de nos bâtiments (assainissement de la façade du Temple, refaire la peinture extérieure de Biolle et de la porte du temple de Monthey, la réparation de l'horloge du Temple de Champéry etc.) mais il a estimé que ces travaux devraient entrer dans le budget courant de la paroisse ou, si cela s'avère nécessaire, faire l'objet de demandes extraordinaires aux communes concernées, d'actions spécifiques auprès des paroissiens ou de demandes auprès de Loterie Romande (pour les bâtiments historiques).

Pas de question sur le retour du groupe de travail

Guy Chessex (GC) vient présenter l'utilisation du Fonds IG avec un bref historique sur ce legs. A la fin juin 2019, la Paroisse a reçu un montant de CHF 700'000.- de la part de la succession Isaline Gerhard, composé d'environ 50% d'espèces (CHF 347'725.-) et 50% en titres, soit :

- CHF 200'000.- en parts sociales de la Maison Ouvrière, coopérative immobilière construisant et gérant des appartements à loyers modérés dans la région lausannoise
- 1'000 actions Nestlé pour CHF 102'240.00
- 150 actions Zürich Assurances pour CHF 51'165.00.

Ces fonds ont permis à la Paroisse à renoncer à l'augmentation de la dette sur la cure acceptée par l'assemblée de paroisse du 21 mars 2019.

GC donne un bref explicatif sur la Maison Ouvrière et son but.

Un compte « Fonds Isaline Gerhard » a été créé dans la comptabilité 2019 de la Paroisse. Différents paiements ont été effectués durant ce même exercice : aménagements extérieurs de la Cure (CHF 51'700.-), remboursement du crédit BCVs « cure » (CHF 14'000.-), solde des honoraires de l'architecte (CHF 5'000.-), solde des travaux de la cure (CHF 1'130.-).

Le groupe de travail a proposé d'utiliser le Fonds comme suit : remboursement des emprunts à leurs échéances, soit : CHF 200'000.- au 01.05.2023 et CHF 270'000.- au 01.05.2028.

Resteraient à disposition de la Paroisse, selon l'évolution des cours des titres, à ce jour environ CHF 80'000.-

Les intérêts des titres à encaisser en 2020 (env. CHF 10'000.-) permettront de couvrir les intérêts des prêts hypothécaires (CHF 6'500.- dès 2020).

M. Wassmer pense que l'amortissement du premier crédit hypothécaire est une bonne idée mais il se demande s'il faut amortir entièrement la dette en 2028 ou si on devrait amortir partiellement. L'idée d'amortir entièrement est pour ne pas laisser de dettes aux paroissiens dans le futur. SF relève que la remarque de M. Wassmer est pertinente car on ne peut pas prévoir ce qui va se passer en 2028. Elle propose de reparler de la deuxième hypothèque en temps voulu.

M. Nickbart aimerait connaître le souhait de la légataire quant aux conditions d'utilisation des fonds. SF fait la lecture de la phrase qui a été écrite dans le testament : « je lègue la somme de CHF 700'000.- à l'EREV, Paroisse de Monthey avec charge d'ouvrir un fonds Isaline Gerhard affecté à la pérennité de ses activités. »

Actuellement le compte présente CHF 281'000.- de liquidités. Le CP projette de racheter des parts sociales à la Maison Ouvrière pour une part de cette somme afin de toucher un dividende. GC précise que le Président de la Maison Ouvrière est un neveu d'Isaline Gerhard. Micheline Ecoffey demande s'il y aura des impôts à payer sur ce montant et la réponse est non.

SF présente les propositions que le CP souhaite soumettre à l'AG

DECISIONS A PRENDRE PAR L'AG

1. *Prendre acte du paiement du solde des travaux de la cure pour un montant de CHF 71'830.00 par le Fonds Isaline Gerhard.*

Le détail vous a été énoncé précédemment.

Il faut tenir compte du fait que le crédit complémentaire de CHF 30'000.00 accordé par l'assemblée de paroisse du 21 mars 2019 n'a pas été utilisé. La dépense supplémentaire est donc de CHF 41'830.-. Ce montant a été utilisé hors budget. Pour rappel, le goudronnage des places de parc avait été retiré du projet initial en raison de son coût. Le CP a pris l'initiative de le réintégrer dans le projet.

OM précise qu'il y a eu des remarques fondées, à l'AG d'automne, faisant remarquer que les fonds avaient été utilisés hors budget sans demander l'avis de l'AG. Le CP souhaite donc que l'AG prenne acte et accepte l'exécution de ces travaux.

Le payement est accepté par l'AG.

2. *Accepter de payer par le Fonds Isaline Gerhard les dépenses suivantes*
 - a) *remplacement de la haie entre la cure et Biolle pour un montant de CHF 4'600.-*
 - b) *prolongation de la clôture entre la cure et le parc côté Biolle pour un montant de CHF 3'400.-*

Ces dépenses viennent en supplément du budget 2020

Demande acceptée par acclamations.

3. *Accepter les propositions du groupe de travail « Fonds Isaline Gerhard » pour l'octroi d'une couverture annuelle de déficit de CHF 2'000.00 en faveur d'un concert commémoratif pour Isaline Gerhard.*

Cyril Borboën demande qui va organiser le concert commémoratif et Robert Zamaradi lui répond que ce sera fait en lien avec le groupe Gospel de la Paroisse.

Demande acceptée par acclamations.

4. *Remboursement du prêt hypothécaire de CHF 200'000.- au 1er mai 2023*

Demande acceptée par 2 oppositions, 1 abstention et 23 voix favorables.

La demande concernant le prêt hypothécaire échu en 2028 est retirée.

Propositions de MM Wassmer et Ritter :

- 1) Ils pensent que ce serait important de créer un fonds de rénovation. GC estime qu'il n'y a pas assez d'argent pour créer un tel fonds et en même temps amortir la dette. Mme Yvonne Henri trouve qu'il est important de penser à la rénovation. Cyril Borboën propose qu'une partie du loyer soit versée sur ce fonds, c'est-à-dire qu'un % du loyer entre dans ce fonds et non dans les finances annuelles.

Le CP prend note de cette proposition et donnera un retour lors de la prochaine AG.

- 2) Créer une commission de gestion financière du Fonds Isaline Gerhard. La définition des compétences de cette commission devrait être élaborée en accord avec le CP.

SF exprime la position du CP sur le sujet. Elle rappelle que le CP a un gros défi à relever, qui est la relève du CP (fin 2019, une conseillère a quitté le CP, ce qui fait qu'actuellement, il y a que 5 personnes) car la fin de la législature est en mars 2022. Il faudrait environ 7 personnes pour la gestion de la paroisse. SF va quitter le CP. Une retraite du CP a lieu à la fin du mois pour en parler et pour l'instant une commission n'est pas possible à mettre en place. Cette proposition pourrait être reportée à la prochaine législature car il y a un manque de ressources actuellement. M. Ritter comprend les soucis du CP et c'était aussi dans l'idée de décharger le CP du problème financier qu'ils ont fait cette proposition. SF remercie pour la précision et peut difficilement répondre ce soir, cela mérite réflexion.

Selon les statuts, l'AG ne peut pas se prononcer ce soir car il faut que la proposition soit transmise dans les délais et par 5 personnes minimum. Pour l'instant les membres ne peuvent que respecter la position du CP, qui ne souhaite pas retenir cette proposition aujourd'hui.

Cyril demande si ce point peut être mis à l'OJ de la prochaine AG et OM répond que oui, aux conditions rappelées précédemment.

10. Message des invités

M. Michel de Troistorrents remercie pour l'invitation et transmet les salutations du Conseil municipal. Il aimerait revenir sur le point discuté concernant le Fonds et fait confiance à la paroisse car il sent une équipe soudée et que les membres s'investissent. Il informe que le Paroisse info est mis en ligne sur le site de la commune de Troistorrents. L'AG en profite pour remercier Océane pour son travail.

Mme Schoch transmet les salutations du Conseil communal de Massongex et remercie pour l'invitation.

Mme Claret, de Val d'Illiez, remercie pour l'invitation et parle de la soirée en automne autour d'un repas/rencontre. Les membres de la municipalité présents ont passé une bonne soirée. Ils ont été touchés et ont apprécié la convivialité et l'ouverture à la discussion.

M. Turin transmet les salutations du Conseil municipal de Collombey. Les charges sont maîtrisées et il n'a pas de souci à présenter nos comptes à la Municipalité. Il a confiance dans la Paroisse et transmet ses encouragements à poursuivre de la même manière. Le don reçu est à prendre à la hauteur du montant, la gestion est bien réfléchi. Il informe l'assemblée qu'il va être Président du Grand conseil valaisan. Lors de la session de mai, il y a le changement de présidence. Il y a généralement une messe et il souhaiterait qu'un pasteur puisse officier aussi, mais à voir si cet événement aura lieu en fonction de l'évolution de l'actualité.

Gilles Cavin transmet les salutations du Conseil synodal. De façon générale, le CS se réjouit de la vitalité des paroisses. Les perspectives sont meilleures concernant les finances. Il remercie celles et ceux qui se mobilisent. La tendance est à parler finances lors des AG et CP, mais il ne faut jamais perdre de vue l'objectif d'être auprès de tous, porteurs de cette espérance.

Concernant le Coronavirus, il informe l'AG que le CS est en lien étroit avec le Service de la santé du Canton du Valais et ajuste les mesures à prendre au fur et à mesure mais qu'il n'y a, actuellement, pas besoin d'annuler les activités. Le CS garde à l'esprit le souci sanitaire mais aussi le soutien spirituel. L'EREV étant reconnue de droit public, elle a aussi le devoir d'endosser les responsabilités envers tous et surtout les personnes isolées.

11. Divers

MG parle de la fête paroissiale qui aura lieu les 8, 9 et 10 mai 2020. Le programme est presque sous toit, il reste à clarifier les horaires et la teneur du carnet de fête. L'ouverture des stands sera le vendredi 08.05.20 à 17h. Le samedi sera différent des éditions précédentes car il y aura une partie officielle centrée sur les 20 ans de Biolle avec la participation de l'Harmonie de Monthey. L'après-midi, il y aura des activités pour tous les âges. Le dimanche aura lieu le repas de la fête des mères.

On recherche des bénévoles pour le montage et démontage et des personnes intéressées à tenir le stand du tir à la carabine.

M. Wassmer présente les billets de tombola pour la fête paroissiale. Une enveloppe contient 4 numéros, participants au tirage final et coûte CHF 10.-.

Le président met un terme à cette assemblée ordinaire de printemps, il est 21h40. Tout le monde est invité à partager le verre de l'amitié.

Monthey, le 11 mars 2020.

Le président



Olivier Mouthon

La secrétaire



Pauline Dorsaz